

Un projet de parc éolien est en cours d'élaboration au Ban-Saint-Jean. Celui-ci fait suite à l'avis favorable **à l'implantation d'un parc éolien dans la commune** rendu par le Conseil municipal de Deting **contactée par Nordex France dès 2014**.

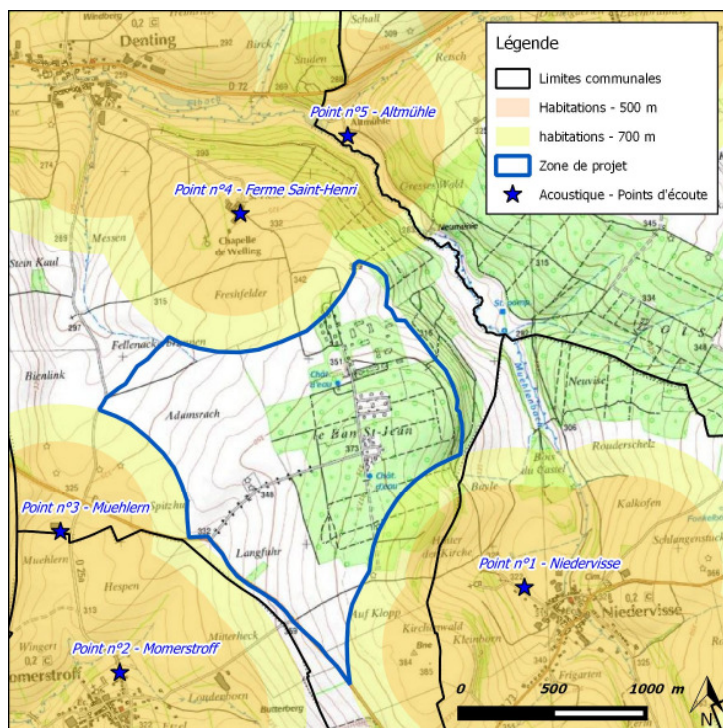
Depuis sa création en 1985, la société Nordex a implanté plus de **7 100** éoliennes dans le monde. Sa filiale française a déjà développé depuis 2008 trois parcs éoliens en Lorraine (Filières, Fresnes-en-Saulnois et Morlange-Zondrange en cours de construction). A cela s'ajoute les parcs éoliens de Boulay, Coume et Momerstroff constitués d'éoliennes Nordex.

Les études acoustique, paysagère et écologique, nécessaires au développement d'un parc éolien, ont ainsi été récemment réalisées. Nous vous dévoilons leurs résultats ci-après.

L'étude acoustique

L'étude acoustique est obligatoire. Elle permet de déterminer avec précision quel sera l'impact sonore du projet et comment le réduire. Pour le Ban Saint Jean, l'étude acoustique a été réalisée par le bureau d'études spécialisé SolData,.

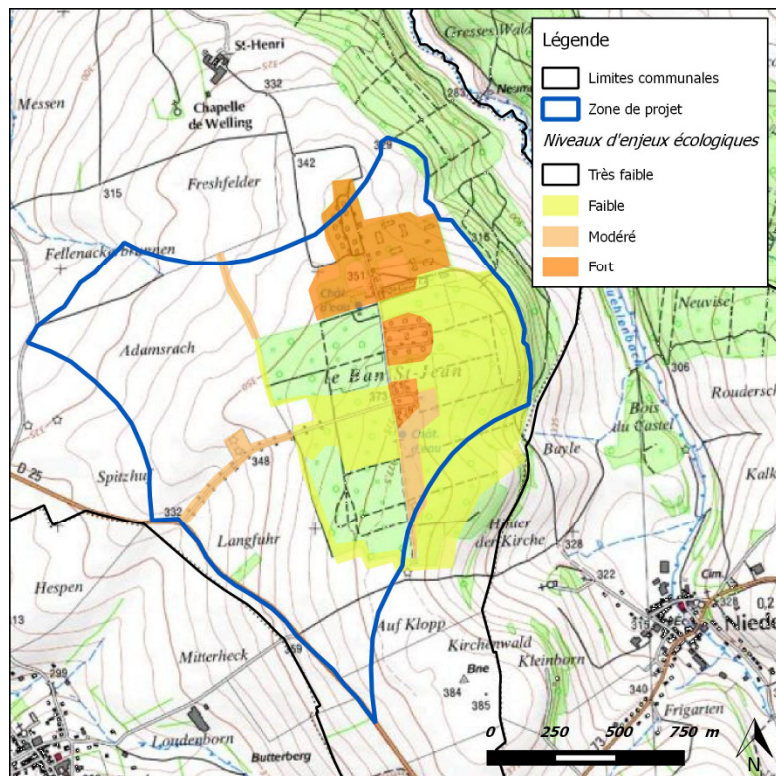
Cinq points de mesure ont été déterminés autour de la zone de projet (voir carte ci-contre). Les zones d'habitation étant suffisamment éloignées et la zone de projet étant boisée, il n'a pas été relevé de sensibilité particulière. Par ailleurs, les nouvelles générations d'éoliennes prévues sur ce parc sont conçues afin d'atteindre les meilleures performances acoustiques possibles.



L'étude paysagère

Il est ici question d'évaluer l'impact visuel du projet éolien et ainsi de le réduire autant que possible. Le bureau d'études Jacquel et Châtillon a procédé à une analyse complète des paysages naturels et urbains permettant de déterminer quels sont les points sensibles à prendre en compte.

Afin d'assurer la cohérence du projet avec les autres parcs à proximité, une implantation des éoliennes selon un axe nord-sud est recommandée.



Un volet faune et un volet flore est également abordé et ce dernier a été réalisée par le cabinet ProSovagâ.

Pour le projet du Ban Saint Jean, trois recommandations ont été émises:

- ◇ **Prévoir des mesures compensatoires adaptées en cas d'implantation d'éoliennes dans une zone à enjeu « fort »,**
- ◇ **Conserver un espace suffisant entre le bas des pales des éoliennes et la cime des arbres,**
- ◇ **S'éloigner des haies, vergers et lisières qui hébergent notamment des chauves-souris et des reptiles.**

Le Ban Saint Jean, propriété de la commune

Denting a récemment fait l'acquisition du Ban Saint Jean à l'**euro symbolique**. Si les conclusions des études le permettent, une partie du projet éolien sera implantée dans la zone boisée du site.

L'installation d'éoliennes permettra à la commune de percevoir **des loyers qui, intégrés au budget municipal**, contribueront à l'amélioration du cadre de vie et au développement de Denting.

Prochaines étapes

Les études étant presque terminées, une implantation pour les éoliennes sera déterminée en privilégiant autant que possible la zone boisée du Ban Saint Jean. Pour rester informé sur l'avancement du projet et poser vos questions, deux événements à ne pas manquer :

- ◇ **La permanence publique qui se tiendra en mairie de Denting, le mardi 8 Novembre de 17h à 20h.** Elle consistera en une exposition de posters explicatifs sur le projet et l'éolien en général. Vous pourrez également venir échanger directement avec Nordex.
- ◇ **La diffusion d'une seconde lettre d'information pour vous présenter le projet plus en détail au mois de Décembre.**